

A.F.G. ENTREPRENDRE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 770 Chemin de la Signière
42 510 Balbigny
893 017 244 RCS ROANNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre, au siège social,
Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.
Monsieur Alexandre GRANGE préside la séance en qualité de Président associé.

I- LE PRESIDENT A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les projets de statuts mis à jour et l'autorisation de domiciliation de siège social ont été établis par Monsieur Alexandre GRANGE, président, et mis à disposition des associés pour lecture.

II- L'ASSEMBLEE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social et de l'établissement principal
- Modification corrélative de l'article n°4 « Siège social » des statuts
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transférer le siège social du 770 Chemin de la Signière 42510 BALBIGNY au 61 rue Pierre Corneille 42300 MABLY, à compter du 18 novembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, l'article n°4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé à MABLY (Loire), 61 rue Pierre Corneille »

Le reste de l'article est sans changement.

AG

TROISIEME DECISION

Les associés délègue tous pouvoirs à Monsieur Alexandre GRANGE à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'assemblée générale et la Présidence et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right from the middle of the 'S'.